

CSD 14

Session spéciale consacrée à la mise en œuvre du Programme d'action de Maurice

Déclaration de la Suisse

C'est dans le cadre du processus de préparation de la Conférence de Rio, en 1991 déjà, que la Suisse a pleinement reconnu la spécificité de la situation des petits États insulaires. Cette spécificité a été établie en relation avec leur grande vulnérabilité face aux effets du réchauffement climatique – une particularité qu'ils partagent avec toutes les régions côtières à forte densité humaine sur la planète entière - mais aussi en raison de leur forte exposition aux catastrophes naturelles, de la fragilité de leurs écosystèmes terrestres et marins, et surtout de l'extrême petite taille de leur économie et de leur isolement géographique.

Les petits états insulaires sont partie intégrante de notre patrimoine humain, culturel et environnemental commun, et méritent à ce titre la pleine attention de la communauté internationale. Cette dernière se doit donc de les soutenir dans leurs efforts pour mettre en œuvre des modèles de développement durable adaptés à leurs conditions spécifiques.

Il est par ailleurs essentiel que des efforts accrus soient faits au plan global pour stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et pour réaliser les objectifs de la Convention cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. L'importance, à ce titre, de la définition d'objectifs crédibles et réalisables pour la période au-delà de 2012 est absolument cruciale, nous ne le répéterons jamais assez fortement.

Par ailleurs, les particularités des micro-économies spécifiques, propres à la plupart des petits États insulaires, leur imposent des contraintes particulièrement sévères, aggravées par les distances considérables qui les séparent des grands marchés – qu'ils s'agisse de s'y approvisionner ou d'y exporter. Le secteur énergétique est bien sûr frappé par ces difficultés. C'est la raison pour laquelle la problématique commerciale est d'une importance capitale pour ces États, et la Suisse s'engage dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce pour que des traitements adaptés et différenciés leur soient accordés.

La Suisse est solidaire des petits états insulaires dans leurs efforts pour réaliser un développement durable et respectueux de l'environnement. Petit pays elle aussi, elle ne peut cependant entretenir des programmes de coopération bilatéraux avec la plupart d'entre eux. C'est pourquoi elle manifeste sa solidarité avec eux par le truchement de ses contributions financières importantes aux organismes multilatéraux de coopération, qu'il s'agisse des fonds et programmes des Nations Unies ou des institutions financières internationales. C'est au sein de leurs instances de gouvernance que nous continuerons donc à nous engager pour que les besoins spécifiques des petits États insulaires et la mise en œuvre du Plan d'action de Maurice reçoivent toute l'attention nécessaire.